l'imagination de ses malades. Aux murs, quelques cadres, un crucifix et des écriteaux recommandant le silence pendant l'opération ou annonçant l'heure des séances.

Lorsque nous pénétrons une première fois dans la boutique du magnétiseur, ce n'est pas lui qui opère. Et son remplaçant, grand gaillard brun, nous explique pourquoi.

— Je suis le neveu du père Jourdain, et c'est moi qui le remplace aux séances du soir. Mon oncle opère lui-même l'après-midi de deux à quatre heures, et le matin, de neuf heures à onze. Le soir, de six à huit, c'est moi qui traite les malades... »

Nous les regardons, ces malades : des ouvriers et des femmes, dont deux apportent leur enfant au guérisseur. D'infirmes, de bossus ou de culs-de-jatte, point ; le magnétiseur, quoi qu'on en dise chez ses admirateurs, ne peut quo chasser le vilain esprit, débarrasser les malades que cet esprit étouffe, rendre ainsi la vigueur aux êtres chétifs, voilà ce qu'il dit lui-même. Et, sous le froid, tout à l'heure, elle était admirable, vraiment, cette mère qui attendait le père Jourdain, stoïque sous la bise et serrant contre elle « l'enfant malingre » auquel le magnétiseur allait rendre la force et la santé.

La confession d'un magnétiseur

Mais c'est le père Jourdain lui-même, non son suppléant qu'il nous fallait voir et, laissant le neveu aux prises avec la vingtaine de malades que Paris lui envoyait ce jour-là, nous ajournons au lendemain, trois heures, notre entrevue avec le guérisseur en *personne, dont nous pourrons suivre, cette fois, les curieuses opérations.*

Le père Jourdain se livre volontiers. Il a la conscience parfaitement en repos et il tient, pour nous répondre et satisfaire notre curiosité, à parler haut, devant les six ou huit malades qui restent encore à ce moment de sa séance de l'après-midi.

Tout d'abord, nous assistons au traitement que le magnétiseur fait subir à un grand garçon maigre, malade on ne sait exactement de quoi ; mais il n'importe, puisque toujours le but est d'expulser le mauvais esprit. Le père Jourdain s'est campé en face du patient, qui s'immobilise sur la banquette, raide, le dos collé au mur. Le magnétiseur le regarde d'abord tout au fond des yeux, le pénètre jusqu'à l'âme d'un œil d'acier ; puis il palpe au front, esquisse de menus gestes sur la figure de son sujet toujours immobile, et enfin s'éloignant à deux pas face à lui, il étend ses longs bras nerveux vers le malade. C'est alors que le magnétiseur se livre à son grand exercice : ses bras dressés, mains ouvertes et paumes en avant, il promène son fluide tout le long du corps de son sujet, comme s'il le frictionnait à fleur de peau. Il secoue sa belle tête grise, s'éloigne, se rapproche et dégage toujours son fluide par des *pffs... pffs ..* qu'il lance avec ses dix doigts à la face de l'autre... Ainsi durant cinq minutes.

— Ça va-t-il mieux, l'ami ? s'écrie alors le père Jourdain.

— Un peu mieux, oui, je crois, murmure le patient...

— Tu repasseras demain...

Pour soulager l'humanité souffrante

Mais le père Jourdain est venu à nous. Comme *prenant à témoin son auditoire, il nous parle la voix* haute. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, à tête superbe de paysan, *l'œil énergique, les traits* rudes, avec sa longue barbe, ses cheveux embroussaillés, il a l'air de quelque vieux prophète des temps hébreux.

— On a dit un tas de menteries sur mon compte, s'exclame-t-il ; je vais donc vous raconter qui je suis et ce que je fais.

» D'abord, je ne sais ni lire, ni écrire ; je suis incapable de déchiffrer seulement un nom de rue. Aussi, je n'ai rien appris dans les livres. C'est un don, un don que j'ai et qui est en moi, de guérir les autres. D'où me vient-il ce don ? Je l'ignore et me suis découvert cette science de guérir les malades à Chelles, en Seine-et-Marne, où je travaillais.

» J'étais émondeur de mon métier ; vous savez, je grimpais aux arbres et je coupais les branches, comme ça : tac! tac!... Bref, un jour que je rencontrai un malade, je le regardai bien en face, et il alla mieux ; plusieurs fois encore, des gens furent soulagés après que je les eus touchés. C'était un don qui était en moi, me dis-je. Alors, comme j'avais guéri la bas de nombreux malades, je pensai à venir à Paris ; il y a quinze ans de cela et voilà quinze ans que je magnétise dans cette même maison.

« Quand j'arrivai à Paris, j'avais quelque argent à moi. Ce n'était donc pas un métier que je voulais exercer, mais seulement me servir de mon fluide pour soulager les autres. Faire le bien, voilà mon seul but. D'abord j'eus comme clients quelques voisins et des gens de mon pays, puis le quartier me connut, on vint me voir de loin, et c'est aujourd'hui par centaines de mille que je compte les malades qui passèrent ici. Je puis me flatter de soixante mille guérisons..

Pour les diabétiques sans doute

— Et vos procédés, quels sont-ils ?

— Je prends le malade en face, je dégage mon fluide et je le guéris en le travaillant ainsi, les yeux dans les yeux. Quelquefois, je magnétise le sucre, pour les malades qui ne peuvent venir : on m'apporte un petit sac avec des morceaux de sucre, je passe le fluide à ce sucre, et ensuite les gens peuvent en manger pour se guérir. Voilà tout.

— Gagnez-vous beaucoup, à soulager ainsi vos semblables ?

— Demandez-le leur, fait le père Jourdain, en s'efaçant avec un geste noble. Et, interpellant le dernier opéré : « Henri, dis un peu ce qu'on me paie ?... »

Le malade s'est levé et il proclame le désintéressement du magnétiseur... Chacun lui donne ce qu'il veut, jamais il ne réclame rien.

— Tenez, ajoute le guérisseur, j'ai fait le calcul que, l'un dans l'autre, mes clients me rapportent cinq sous...

— Cependant, interrogeons-nous, exercez-vous cette profession sans que personne vous tracasse, sans qu'aucun médecin *vous cherche querelle?*

— Les médecins ! Oh ! les médecins... Et, soulevant avec mépris ses *larges épaules, le père Jourdain* ajoute : « Ils viennent plutôt me consulter, eux aussi... D'ailleurs, je ne fais que du bien autour de moi, rien que du bien, et c'est pour ça que je ne crains personne. Je guéris quelquefois, mais je console toujours... »

Dans la salle obscure les malades écoutent avec recueillement. Si c'est la confiance qui sauve, combien doit-il en sauver, ce vieillard étrange!

LES VIANDES FRIGORIFIÉES

On a annoncé, au compte-rendu du Conseil des Ministres, que M. Méline avait fait signer un projet de loi relatif à la règlementation des viandes frigorifiées. Ce projet avait été, d'ailleurs, annoncé dans le discours que M. le Président du Conseil a prononcé lors de la discussion du budget du ministère de l'agriculture.

On sait en quoi consistent les viandes frigorifiées. Ce sont des viandes provenant d'animaux abattus dans les pays de l'Amérique ou de l'Australie ; elles sont chargées immédiatement sur de grands bateaux, dans des chambres maintenues à une très basse température par des appareils frigorifiques et transportées dans nos ports, où on les livre soit à la consommation immédiate, soit au commerce. La plus grande partie de ces viandes sont expédiées dans les grands centres.

Les viandes frigorifiées sont surtout des viandes de mouton, qui sont expédiées à l'état de carcasses congelées. Elles sont alors dures comme du bois. Quand on les a dégelées avec des précautions suffisantes, elles prennent l'apparence de viandes normales. Mais on comprend que la double opération à laquelle on les a soumises n'est pas faite pour leur conserver les qualités qu'elles pouvaient posséder à l'état frais. La meilleure preuve en est que, placées dans les mêmes conditions que les viandes fraîches, elles s'altèrent beaucoup plus facilement que ces dernières.

On doit ajouter que leur qualité primordiale est, d'ailleurs, inférieure à celle des moutons indigènes. Elles coûtent beaucoup moins cher, et conséquemment elles devraient se vendre à un prix inférieur.

Le commerce des viandes frigorifiées a pris une grande extension depuis quelques années. Que deviennent les carcasses ainsi introduites en France ? Evidemment, elles sont livrées à la consommation, et cependant, à de très rares exceptions près, on ne pourrait en trouver chez le boucher, du moins sous leur véritable nom. Où sont elles passées ? Les viandes frigorifiées sont tout simplement vendues comme viandes fraiches, et les vendeurs empochent ainsi des bénéfices considérables, d'autant plus qu'ils profitent de ces facilités d'approvisionnement pour dépécier, quand ils les achètent, les véritables viandes fraiches.

Les choses ne se passent pas ainsi en Angleterre. Là aussi, les viandes frigorifiées sont l'objet d'un commerce considérable ; ce commerce y a même pris des proportions plus fortes qu'en France. Mais depuis longtemps, le gouvernement anglais a jugé qu'il n'avait pas le droit de laisser les consommateurs à la merci des tromperies dont ils seraient fatalement les victimes.

C'est pourquoi des règlements spéciaux ont réglé les conditions de la vente des viandes frigorifiées. Ils ordonnent que ces viandes soient marquées, dès le débarquement, d'une estampille spéciale indélébile, qui les suive désormais partout. On ne peut les exposer en vente qu'avec des étiquettes spéciales, indiquant leur nature de viandes dégelées. Des pénalités sévères sont édictées contre les infractions à ces règlements.

Ces dispositions n'ont pas empêché le développement de la consommation de ces sortes de viandes en Angleterre. Mais comme celles-ci sont vendues pour ce qu'elle sont, on ne peut faire payer aux acheteurs le prix de la viande fraiche. Le consommateur paie ce qu'il achète, il le paie à sa valeur réelle. Les classes peu aisées trouvent un avantage sérieux pour leur modeste budget, et elles en profitent.

Nous espérons donc que le projet du gouvernement présentera, pour le consommateur français, les garanties que possède aujourd'hui le consommateur anglais. Et ce sera absolument juste. Nous savons bien que pour attaquer ce projet, on prétendra que les goûts des consommateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, et qu'on fera difficilement accepter, en France, les viandes frigorifiées sous leur véritable appellation. Raison de plus, au contraire, pour éviter aux consommateurs, puisque le moyen est facile, les tromperies dont ils sont actuellement les victimes.

UN SCANDALE JUDICIAIRE A SYRACUSE

Syracuse, 27 décembre. — Un gros scandale judiciaire vient d'éclater à Syracuse. Il y a deux mois environ, la cour d'assises de cette ville avait à juger une association de malfaiteurs redoutables, appartenant à la province de Girgenti.

Les débats, qui durèrent plusieurs jours, établirent clair comme le jour la culpabilité des accusés ; plusieurs d'entre eux avouèrent leurs méfaits, ce qui n'empêcha pas le jury d'acquitter toute la bande.

On juge de la stupeur qui s'empara de la population; pendant huit jours on ne parla pas d'autre chose. On insinuait à mots couverts que l'étrange verdict de la cour était dû à la corruption et que des sommes d'argent importantes avaient été distribuées au jury.

Peu à peu le silence se fit sur cette affaire; mais voici que, la nuit dernière, le procureur du roi a ordonné l'arrestation en bloc de tous les jurés et de beaucoup de personnes de Syracuse et de la province. Six des jurés seulement ont été maintenus en état d'arrestation sous l'inculpation de corruption, et seize autres personnes comme complices; ce sont des avocats, des employés, des propriétaires d'hôtels et des propriétaires fonciers.

Il s'agit d'un scandale énorme.

NOUVELLES DU JOUR

Elections législatives

DANS LA SEINE

Paris, 27 décembre. — *19e arrondissement de Paris.* (2e circonscription). — Scrutin de ballottage; inscrits 7577, votants 4042; MM. Girault, blanquiste, candidat des comités socialistes, soutenu par l'*Intransigeant*, 2672 voix, élu.

Brunel socialiste-possibiliste, candidat de la *Petite République*, 1788 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Prudent Dervillers, socialiste-révolutionnaire, décédé.

2e Circonscription de Saint-Denis (Neuilly). — Scrutin de ballottage. Inscrits: 15.576: votants : 9.631. M. Rigaud, conseiller général, républicain modéré, 4.804 voix, élu.

M. André Lefebvre, conseiller municipal socialiste, rédacteur à la *Petite République*, 4556 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Sautunier, socialiste, décédé.

Le général Brugère commandant du 1er corps d'armée à Lille

Paris, 27 décembre. — Le décret paru ce matin, à l'*Officiel* et qui nomme le général Caillard commandant du 6e corps d'armée, porte que son prédécesseur, le général Brugère, est appelé à d'autres fonctions.

Quelles sont ces fonctions ?

C'est probablement, dit le *Jour*, comme nous l'avons fait pressentir dernièrement le commandement du 1er corps d'armée à Lille, dont le chef actuel est le général de France serait appelé à la tête de l'état-major général en remplacement du général de Boisdeffre.

D'autre part, ajoute le *Jour*, on annonce que le général Grisot, commandant la 2e division d'infanterie à Rennes, sera appelé le 28 janvier au commandement du 2e corps d'armée à Amiens, en remplacement du général d'Aubigny qui passera, à cette époque, au cadre de réserve.

M. Deschanel à Carmaux

Carmaux, 27 décembre. — Les mille assistants à la conférence de M. Deschanel ont voté un ordre du jour dans lequel ils le remercient d'avoir affronté avec une énergie vraiment courageuse les portes de la cité carmausine pour venir au milieu d'une population opprimée par le régime socialiste.

Ils se font, au contre, les interprètes de cette population de travailleurs qui envoient à ses collègues républicains progressistes de la Chambre leurs plus enthousiastes acclamations, sur la façon correcte et digne avec laquelle ils portent le drapeau des revendications républicaines.

M. P. Doumer, le nouveau gouverneur général de l'Indo Chine

Paris, 27 décembre. — Une note officieuse annonce que le *Journal officiel* publiera demain matin un décret nommant M. Paul Doumer gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Doumer n'est âgé que de 39 ans. On sait qu'il était ministre des finances dans le cabinet Bourgeois.

Une barque perdue. — Onze victimes

Madrid, 27 décembre. — Suivant une dépêche de Malaga, la barque de pêche *Colon*, de Frengérola, a fait naufrage.)

Le patron, onze personnes et quelques enfants auraient péri.

Une catastrophe en Amérique. — 177 victimes

Atlanta Georgia, 27 décembre. — Une dépêche de Birmingham annonce qu'un train en marche se serait précipité du haut d'un pont. Il y aurait 177 morts.

L'anniversaire de la naissance de Pasteur

Paris, 27 décembre. — Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Pasteur, une foule nombreuse et recueillie a défilé à l'Institut de la rue Dutot, devant le tombeau où repose l'illustre savant.

On avait laissé à la crypte la décoration qu'elle avait hier; on a beaucoup admiré les figures allégoriques qui représentent la foi, l'espérance, la charité et la science.

Au dehors, la foule qui se pressait aux portes de l'Institut était si nombreuse qu'un service d'ordre a dû être organisé.

Les ouvriers congédiés de la verrerie ouvrière d'Albi

Les quatre ouvriers renvoyés de la verrerie ouvrière d'Albi ont adressé à leurs anciens camarades une lettre de protestation et d'explications dont voici l'analyse et les principaux passages :

« Après avoir rappelé que Baudot, qui les frappe d'exclusion en sa qualité de président du Comité d'administration de la verrerie ouvrière et en invoquant comme prétexte une prétendue violation du reglement intérieur, est ce même Baudot qui, renvoyé par M. Resseguier pour avoir manqué plusieurs jours au travail sans autorisation, fut l'occasion de la grève d'où est née la verrerie ouvrière, les quatre renvoyés font connaître les motifs de leur exclusion :

» Ils avaient demandé à plusieurs reprises à connaître la situation technique et financière de l'œuvre et il leur avait été répondu que l'administration n'avait pas de compte à rendre aux ouvriers.

» Enfin, le jour de l'inauguration, le secrétaire du comité d'action parisien, interrogé à son tour, leur répondit, mais privé le comité de leur indiscrétion.

» L'un d'eux, Guégnot, fut, pour son initiative, frappé de huit jours de mise à pied.

» Valette fut frappé de la même peine pour avoir dit que le conseil d'administration coûtait trop cher (65.000 fr.).

» Serven ayant dit que le reglement était applicable à tous et qu'on ne faisait pas d'observation à Baudot qui avait un retard, fut également mis à pied pour huit jours.

» Enfin, Guestat, père de cinq enfants, fut mis à pied pour avoir exprimé l'opinion qu'on voulait infoder la verrerie à un poste politique et que le syndicat s'engagerait trop dans la direction de l'usine.»

Les quatre ouvriers rappellent ensuite comment, pour ne s'être pas conformés aux mesures prises contre eux, ils ont été frappés d'expulsion. Ils terminent ainsi :

« Voilà, camarades, la conduite de ces prétendus socialistes Nous laissons à votre impartialité le soin de les qualifier comme ils le méritent. »

Le commandement du 6e corps

Paris, 27 décembre. — Le général Caillard est nommé commandant du 6e corps d'armée, en remplacement du général Brugère, qui est appelé à d'autres fonctions.

Démenti du bruit de la candidature de M. Balhaut

Paris, 27 décembre. — Mme Balhaut, dans une lettre qu'elle adresse à la *Petite République*, dément que son mari ait l'intention de se présenter aux élections législatives, à Lure, son ancienne circonscription.

Les secrets d'Etat anglais

Londres, 27 décembre. — L'Observer dit qu'une sorte de conspiration règne dans les cercles officiels, dans lesquels on aurait découvert que les secrets d'Etat étaient constamment communiqués à des gouvernements étrangers et à certains journaux anglais.

Il y a des raisons de croire, ajoute l'*Observer*, que cette découverte est destinée à produire une vive sensation.

En route pour le Tonkin

Oran, 27 décembre. — Samedi, 187 hommes de la légion étrangère se sont embarqués pour Marseille, d'où ils seront dirigés sur le Tonkin.

L'insurrection cubaine

New-York, 27 décembre.— Un correspondant du *Herald* a interviewé jeudi le général Weyler dans son camp, dans la province de Pinar del Rio :

« Je considère, a dit le général Weyler, que la pacification de la province est une affaire de quelques jours. Tout a été détruit et les rebelles devront mourir de faim ou se rendre. Je sais d'une façon positive que Maceo a marché huit jours sans nourriture avant d'être tué. »

LE TIRAGE DES BONS DE L'EXPOSITION

26 décembre 1896

Nous avons publié hier les principaux numéros gagnants.

Les 150 numéros suivants sont remboursables à 100 francs :

Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos	Séries	Nos
226	8705	18	875	255	8667	145	1191	81	2644
27	2538	91	3710	41	2603	153	4233	308	5457
1	7643	215	6629	150	1657	63	8393	31	8559
98	1566	73	4593	225	7114	9	6573	8	574
152	2856	125	532	278	4018	16	8407	136	9363
113	4199	105	6357	298	8530	184	90	130	1437
277	8357	193	5793	306	8033	77	6763	330	7881
315	6181	85	4871	23	8192	275	9198	133	5801
347	9	272	2030	154	5770	177	5360	299	8681
220	4881	237	8494	103	310	249	7248	176	8887
71	6934	122	3512	181	9809	75	8308	287	413
213	5146	237	9.98	33	7155	198	8778	64	1653
186	365	166	656	304	6626	18	1014	79	3385
293	3572	138	7258	87	6331	215	4735	11	8377
278	2205	20	2039	152	4456	266	889	25	2432
129	3435	103	7381	193	7339	230	8942	55	777
270	5684	121	6868	281	1213	81	9962	302	8137
290	2444	105	2719	123	5235	132	9338	135	2854
6	1300	113	2545	258	5137	109	9533	35	1537
86	5361	144	4731	253	1193	170	3107	155	1817
205	7364	30	2816	213	6878	305	6.96	2	560
51	3978	121	8529	166	9910	138	4353	35	99
48	1919	138	86 9	196	4099	8	8685	119	8893
66	3306	38	3519	188	7037	227	8755	309	160
159	8654	219	3778	3	6660	19	4946	204	6638
4	7957	50	2792	309	4693	48	9548	59	5507
206	3006	258	5434	234	4358	276	8057	283	6082
236	5333	53	163	65	1112	237	4578	180	2583
31	8341	73	8072	42	6351	123	644	166	1622
45	3336	9	535	58	1346	236	4721	105	7150

Le prochain tirage aura lieu le 25 février; il comportera un gros lot d'un demi million.

Bulletin Météorologique

Paris. — Dimanche 27 décembre 1896. — (Bulletin du Bureau Central météorologique.) — Les faibleses persistent sur le nord de l'Europe se cressent ; le baromètre marquait 738 mm. ce matin à Haparanda. La baisse s'étend à tout le continent, sauf, cependant, aux îles-Britanniques ; mais elle est assez faible et les pressions restent partout assez élevées pour contrer encore des pressions supérieures à 770 mm. (Biarritz 778 mm.). Le vent est modéré des régions ouest sur nos côtes de la Manche, faible en Gascogne, il est fort du nord-ouest du cap Bearn à Cette. Des pluies sont tombées sur le nord ouest de l'Europe et dans l'extrême sud ; en France, on en signale dans les régions du nord et de l'ouest ; on a recueilli 20 mm. d'eau à Nancy, 3 à Nantes, 2 à Nancy, 3 à Paris.

La température est généralement en hausse sur la France, la Scandinavie et l'Italie. Ce matin, le thermomètre marquait — 5° à Moscou, — 4° à Gap, 6° à Berlin, — 3° à Paris, 14° à Malte, Ventoux, — 1° au pic du Midi, — 5° au mont Ventoux, 7° au pic du Midi. — En France, des ondées sont encore probables sur la moitié ouest, avec hausse de température. — A Paris, hier l'après-midi, couvert, pluie cette nuit.—Moyenne d'hier, 16 millimètres, 119, différence de 4 millimètres. — Depuis hier midi, température maxima, 8°1, minimum de ce matin, — 4°1. Baromètre à sept heures, ce matin, 772 mm. à la Tour Eiffel, maximum 60°, minimum: 0°9. Monte-Carlo: matin, 1°; midi, 17°. Splendide.

Grande partie de cors. — Le sieur Léon Vroone, cabaretier à l'estaminet du « Tigre », rue du Casino, donnera chez lui le Lundi 28 Décembre 1896, une attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs de plaisir à 10 fr. contre la « Nouvelle Aventure ».

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

MM. Henri Carrette et Emile Moreau, candidats aux élections sénatoriales. — Nous reproduisons plus loin les noms des candidats aux élections sénatoriales, choisis, pour le Nord, par le parti radical-socialiste et le parti collectiviste; dans cette double liste se trouvent les noms de MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, et Emile Moreau, ancien député de Roubaix.

LA DÉMISSION DE M. ADOLPHE COUPEZ, CONSEILLER MUNICIPAL. — Une interview. — La question de l'ancien collège. — L'augmentation de la police. — Les collectivistes et leur programme. — Nous avons annoncé hier que M. Coupez, conseiller municipal de Roubaix, avait envoyé sa démission à M. le Préfet du Nord.

Dans sa lettre, M. Coupez fait allusion aux motifs d'ordre politique et économique qui lui ont fait prendre cette décision.

Nous avons rendu visite dimanche au conseiller municipal démissionnaire pour obtenir de lui des explications plus complètes sur les motifs de cette décision.

— Quelles sont, lui demandons-nous, les véritables raisons de votre démission ?

Dans la lettre adressée à M. le Préfet du Nord, vous faites allusion à des causes économiques et politiques et vous mettez en avant la question de l'ancien collège; pourrions-nous savoir quelles sont ces causes et pourquoi votre projet d'hôpital d'enfants a toujours été combattu par le Conseil ?

— De tous les motifs qui m'ont déterminé à donner ma démission, nous répond M. Coupez, le dernier que vous venez d'énumérer est le plus sérieux.

»J'avais pris à cœur la question de l'ancien collège; je voulais arriver à un résultat. J'y ai travaillé depuis cinq ans sans succès et, à la dernière séance du Conseil j'ai présenté mon projet pour la dixième fois.

« Vous savez l'accueil qu'il a reçu. M. le Maire m'a fait l'invariable réponse : « Nos finances ne nous permettent pas ces travaux, nous devons attendre. »

» Ce n'est qu'un prétexte, car, dans une ville qui dépense autant que la nôtre en subventions aux théâtres, aux sociétés musicales et chorales, aux œuvres de tous genres, il me semble qu'on devrait pouvoir trouver l'argent nécessaire à l'aménagement d'un hôpital pour les enfants.

» Il y a, dans le Conseil actuel, des hommes qui, sous les administrations précédentes, combattaient avec énergie, au sein de l'assemblée municipale, les subsides accordés aux théâtres. Ces mêmes hommes, aussitôt arrivés au pouvoir, ont fait voter une allocation encore beaucoup plus élevée.

» Pour des amusements de luxe, on trouve facilement 250.000 francs, mais s'il s'agit d'œuvres humanitaires, on refuse de voter une somme de 140.000 francs, répartie en trois annuités.

»Le Conseil, composé actuellement de membres du parti ouvrier, est déjà, sur ce point, en contradiction avec son programme.

— Nous demandons alors, à M. Coupez, si son projet de transformation des bâtiments de l'ancien Collège était facile à exécuter.

— Parfaitement, nous dit-il, et si vous le désirez, je puis vous en tracer les grandes lignes.

« Je dois d'abord vous dire que tous les plans, devis, etc., avaient été dressés, d'accord avec l'administration des hospices, qui était naturellement favorable au projet.

» Ainsi que je vous l'ai dit déjà, les dépenses se seraient élevées à 140.000 francs à répartir en trois annuités, soit environ 50.000 francs par an. Comme vous le voyez la somme n'est pas exagérée et, si l'administration municipale s'y était prêtée, il aurait été très facile de prélever ce crédit sur un budget aussi important que le nôtre.

» Je proposais de consacrer une partie de l'immeuble qui tombe en ruine pour la création d'un hôpital affecté aux enfants et dans les chambres des professeurs, on aurait pu installer des petits ménages.

» D'ailleurs, le *Journal de Roubaix* a déjà entretenu à plusieurs reprises ses lecteurs de ce projet.

» Il me suffira de vous faire remarquer que mon idée n'avait rien d'irréalisable et que je puis m'étonner avec quelque raison si le Conseil l'a toujours rejeté sur un faux prétexte.

» Je m'étais occupé de cette question pour voir en aide à la classe ouvrière si intéressante à Roubaix; j'espérais, malgré de premiers échecs, la mener à bonne fin; mais, devant l'attitude de mes collègues, je comprends aujourd'hui que je me heurterai toujours contre leur parti pris.

» Dans ces conditions, ma présence étant inutile au Conseil, j'ai pris la résolution de démissionner. »

— Puisque nous sommes encore sur cette question de l'hôpital, pouvez-vous nous dire si vous allez garder vos fonctions d'administrateur des hospices ?

— Certainement, nous répond M. Coupez, car j'espère ainsi être encore utile à la classe ouvrière de notre ville.

— Avant d'aborder les causes politiques de votre démission, permettez-nous de vous demander votre opinion sur la décision prise par le Conseil au sujet de la police municipale. Si nous ne nous trompons, vous avez voté contre l'augmentation du personnel; pourquoi ?

— La raison est fort simple. Je suis persuadé que le nombre des agents est assez élevé, mais que l'organisation laisse beaucoup à désirer. Selon moi, les commissaires d'arrondissement devraient avoir un service indépendant du service central, comme cela existe dans beaucoup de grandes villes.

» Remarquez, en passant, qu'ici encore la majorité du Conseil, oubliant son programme, s'est ralliée à M. Carrette, qui avait pris, vis à vis du commissaire central, l'engagement de faire voter le traitement de dix nouveaux agents.

» Comme toujours le fameux principe collectiviste : « A travail égal salaire égal » n'est pas mis en pratique.

» N'avons-nous pas vu voter, lors de la discussion du budget, des augmentations à certains employés, dont le traitement est déjà élevé, tandis que les émoluments des subalternes n'ont pas changé.

— Vous parlez, dans votre lettre, de causes politiques : quelles sont elles ?

Vous savez que j'ai été élu en 1892 au scrutin de ballottage. J'avais été porté d'abord sur la liste de la *Ligue républicaine*, puis, après certaines démarches, j'entrai au Conseil avec les collectivistes.

« Inutile de vous dire que je n'appartiens pas à leur parti; je suis et j'ai toujours été un radical en politique.

» Mes collègues m'ont toujours reproché mes opinions et il s'est bien vite formé, au sein du Conseil, une coterie contre moi.

» Dans bien des occasions, des réformes n'ont pas abouti, parce qu'elles étaient proposées par le conseiller radical.

» Il y a quelque temps, encore, lorsqu'il s'est agi de nommer les délégués sénatoriaux, je fus écarté par les seules manœuvres de cette coterie.

» Je dois ajouter, sans aucune intention de me vanter, que ma présence au Conseil avait eu pour résultat singulier d'empêcher les dissensions entre les *carrettistes* et les adversaires plus ou moins déclarés du maire de Roubaix : les collectivistes se donnaient toujours la main pour me combattre. Maintenant, je ne voudrais pas jurer que tout va marcher pour le mieux dans notre assemblée municipale. Leur tête de Turc n'étant plus là, les conseillers vont pouvoir se disputer tout à leur aise.

— Un dernier mot en terminant cette interview déjà bien longue :

« Comment expliquez-vous le vote, à l'unanimité, de l'adresse à M. le président de la République pour l'inviter aux fêtes de gymnastique de l'an prochain ?

» Cette adresse, les collectivistes qui demandent sans cesse la suppression de la présidence, n'ont pas été logiques avec aux-mêmes et ont voulu simplement jeter de la poudre aux yeux du public.

» En n'invitant plus le préfet aux dîners officiels, comme cela s'était toujours fait, ils ont rompu du même coup tous les rapports qui existaient avec les autorités supérieures.

» D'ailleurs, et précisément à cause de cela, nos édiles savent très bien que leur démarche n'aboutira pas.

» Si vous me demandiez maintenant ce que je compte faire, je vous répondrais simplement que j'attends les événements. »

Sur ces paroles nous prenons congé de M. Coupez.

L. R.

La question de la police. — *Plusieurs conseillers* municipaux qui n'assistaient pas à la séance du 24 décembre ont envoyé à l'*Egalité* une lettre dans laquelle ils déclarent que s'ils avaient été présents, ils auraient voté *contre* l'augmentation de la police proposée par l'administration.

Ces conseillers sont : MM. Wilfart, Fidèle Bourgois, Emile Dubrulle, Charles Roussel, Gustave Ghiot et Alfred Duburcq.

Les conseillers qui ont voté pour l'augmentation de la police sont : MM. Carrette, maire, Desobry, Coutelier, Decock, Hilbert, adjoints; Hespel, Vandeputte, Bouchez, Gonthier, Dedonker, Nys, Gonce, Moret, Lombart, Petit, Delétré.

Les conseillers qui ont voté contre : MM. Lepers, Thérin, adjoints, Coupez, Carpentier, Dujardin, Vanmullen, Penant, Chevalier, Vaillant, Tonneau, Achille Carpentier, Stienne, Wichart, Darzelle.

Le traitement de dix nouveaux agents a été voté par 16 voix contre 14.

Une mesure motivée par la récente loi sur la monnaie de billon étrangère, vient d'être prise par les conseils de fabrique de toutes les paroisses de Roubaix. A partir du 1er janvier 1897 une modification apportée au tarif des chaises dans les églises. Les personnes chargées du service perceivront 0,05 centimes pour chaque chaise aux messes. Aux vêpres et salutes toutes les places seront gratuites.

En dehors de l'impossibilité de rendre les centimes, les conseils de fabrique donnent plusieurs autres raisons ; les voici :

Le recloisonnement de Roubaix en un grand nombre de paroisses a diminué les ressources de chacune.

Autrefois les municipalités se chargeaient en partie de l'entretien des églises, mais aujourd'hui aucun subside ne leur est plus alloué.

Il faut cependant chauffer, éclairer, orner les édifices et payer les employés.

Pour couvrir les frais considérables que nécessite le service du culte, les conseils de fabrique sont obligés de se créer des ressources. Parmi celles-ci la location des chaises est une des plus importantes.

La messe de prémices de M. l'abbé Desbarbieux. — Dimanche a eu lieu, en l'église Saint-S pulcre, une touchante fête de famille. Un enfant de la paroisse, M. l'abbé Joseph Desbarbieux, y a célébré, à dix heures, sa messe de prémices. Il était accompagné à l'autel par M. l'abbé Debacker, curé de Saint-Sépulcre, qui remplissait les fonctions de prêtre assistant, et de deux de ses amis, MM. les abbés Filipo et Dupont, en qualité de diacre et sous-diacre. Un nombreux clergé était présent à cette cérémonie. Des places réservées dans le chœur étaient occupées par les membres de la famille du nouveau prêtre.

M. l'abbé Poulet, préfet des études au collège de Tourcoing, où M. l'abbé Desbarbieux est attaché comme professeur, a prononcé le sermon de circonstance. En termes d'une haute distinction et d'une chaleur pénétrante, il a fait ressortir la nature du sublime caractère sacerdotal qui fait d'un homme le représentant de Jésus-Christ. Il en a montré les importantes prérogatives pour le prêtre lui-même, dans l'exercice de son saint ministère.

Considérant ensuite le sacerdoce dans son action à l'égard des fidèles, le prédicateur a éloquemment dépeint la grandeur des fonctions du prêtre dans la dispensation de la vérité par l'enseignement et la prédication et dans la dispensation de la grâce par l'administration des sacrements.

M. l'abbé Poulet a déduit de ces considérations les sentiments de vénération dont les fidèles doivent être pénétrés devant la dignité sacerdotale et les marques de respect qu'ils doivent rendre au caractère sacré du prêtre.

Dans un élan d'éloquence chaleureuse, il s'est adressé à l'heureuse mère de l'officiant qui avait, comme autrefois la mère de Zébédée, présenté ses deux fils au Seigneur et jouissait de la douce satisfaction de les voir actuellement tous deux engagés dans le sacerdoce. Il a rappelé avec émotion le souvenir du père que M. l'abbé Desbarbieux a perdu et qui, du haut du ciel, contemplait avec bonheur son fils montant au saint autel.

En terminant, il a demandé au nouvel ordonné de prier pour sa famille, pour le digne et vénéré pasteur dont le cœur débordait de joie en assistant au saint sacrifice d'un enfant de sa paroisse, pour ses zélés collaborateurs et pour toute la grande famille du Saint-Sépulcre, qui avait l'honneur de compter un prêtre de plus dans son sein.

Pendant cette partie du discours de M. l'abbé Poulet, la nombreuse assistance s'est sentie pénétrée de la vive émotion qui avait gagné l'orateur et qui se manifestait dans son langage.

Pendant l'offertoire, M. Marcelli a exécuté, avec un remarquable talent, une mélodie pour violon avec accompagnement de l'orgue qui était tenu par M. Paul Delmatte, organiste de la paroisse.

La distribution de récompenses du legs Boucher de Perthes. — Dimanche matin, à onze heures et demie, a eu lieu, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à la Mairie, la distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes.

Le bureau était présidé par M. Charles De Cock, adjoint, délégué du maire, assisté des membres de la commission; MM. Louis Carpentier, Victor Petit, délégués du conseil municipal; de M. Georges Motte, délégué de la Chambre de commerce, et de M. l'abbé Gheesquier, rapporteur, délégué de la Société d'Emulation.

Mlles Joséphine Henneuse, Sidonie Buisine, Célina Spriet et Cécile Wagnon, viennent s'asseoir près des membres de la commission.

M. Charles De Cock prend le premier la parole; il s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, la commission instituée conformément aux dispositions du testament de M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, a eu cette année un travail assez délicat à accomplir, vu la valeur de certaines des concurrentes, et c'est ce qui a amené la commission à diviser la prime de 500 francs et à accorder deux médailles d'encouragement. »

Après avoir formulé le désir que les Roubaisiens signalent à l'avenir au Comité les personnes méritantes si nombreuses dans notre ville, M. De Cock ajoute :

« Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'adresser mes plus vives et sincères félicitations à Mesdemoiselles Henneuse José